

N°	MOIS	ANNEE
12	MARS	2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

**Étaient présents :** M. JONIEC, M. CAPELLE, M. JAMOT, M. BERTHON, Mme CLÉMENCE, Mme JONIEC, Mme MURET, Mme GIMENO, Mme COURREGE.

**Etaient absents excusés :** M. BLONDEAU a donné pouvoir à M. CAPELLE  
M. DE LAROCHE a donné pouvoir à M. BERTHON  
Mme SCHMIT a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

**Etaient absentes :** Mme GADRAS, Mme PATIN

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	10	Date de la convocation	24 mars 2022
Nombre de membres votants	13	Date de l'affichage	24 mars 2022

### **Objet : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA CCCY POUR LA REHABILITATION DE LA PORTE D'ENTREE ET DES VOLETS DE LA MAIRIE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire 20-054 en date du 14 octobre 2020, approuvant l'ouverture d'un fonds de concours à destination des communes  
Vu l'état du bâtiment « hôtel de ville » situé au 25 Grande Rue

**Considérant** que la commune d'Auteuil le Roi, souhaite réhabiliter la porte d'entrée et les volets de la Mairie, pour un montant HT de 9 982.97 € soit un montant TTC de 11 979.56 € selon le devis fourni par la société **MANTES FENETRES**

**Considérant** que le montant éligible est de 9 982.97€ et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines,

**Considérant** que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, par **voix 13 POUR**

**Décide de** demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de la réhabilitation de la porte d'entrée et des volets de la Mairie, à hauteur de **4 991.48 €**.

**Autorise** le maire à signer tout acte afférant à cette demande

**Précise** que cette recette sera inscrite à l'article 13251

**Dit** que la délibération sera adressée à Madame la Sous-préfète de Rambouillet, à Monsieur Le Comptable du SGC de Rambouillet ainsi qu'à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines.

Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire  
Marie-Christine CHAVILLON